

MÉMENTOS Obsèques

Pompes Funèbres Yann GAUER

2 agences

14, rue Jean Jaurès BILLY-MONTIGNY

4 rue Uriane Sorriaux MONTIGNY EN GOHELLE

03 21 28 73 31
03 65 67 07 36

pompes-funebres-billy-montigny.com

Services Funéraires VIVIANE NEVES

Philæ SERVICES FUNÉRAIRES

Votre agence de proximité

30 rue Méaulens 62000 ARRAS

09 78 80 52 63

www.philaeservicesfuneraires.fr/arras

Libra MEMORIA par LA VOIX DU NORD

Plus qu'un simple référencement d'avis de décès en ligne, un espace dédié aux familles, à la mémoire de nos proches disparus.

LE CARNET

Avis de décès

ARRAS, SAINT-AMAND-MONTROND

Madame Arlette MOINET, son épouse, Madame Dominique MOINET, sa fille, ses petits-enfants et arrière-petits-enfants ainsi que toute la famille,

ont la tristesse de vous faire part du décès de

Monsieur Maurice MOINET

survenu à l'âge de 94 ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée, vendredi 8 mars 2024, à 14 h 30, en l'église Saint-Paul d'Arras, suivie de l'inhumation au cimetière d'Arras.

Une pensée pour

ses fils.

Madame Dominique MOINET
1, rue Etienne Maison
63390 Saint-Gervais-d'Auvergne

PFG, 04.73.37.31.66 Chamalieres

BEAUMETZ-LES-CAMBRAI

Jean-Pierre † et Lucie LELOIRE-MORIAMIÉ, ses enfants, Audrey, Marie et Dominique, Stéphanie et Cyril, ses petits-enfants, Vivien, Esther, Ana, Olivia, ses arrière-petits-enfants, Marthe et Julien † BRUGUET-MART, sa sœur, ses filleuls et neveux, le personnel de l'EHPAD Augustine de Bapaume,

ont la douleur de vous faire part du décès de

Madame Madeleine LELOIRE

née MART

veuve d'Edouard LELOIRE

survenu à Arras, le lundi 4 mars 2024, dans sa 97^e année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le vendredi 8 mars 2024, à 14 h 30 en l'église Saint-Géry de Beaumetz-les-Cambrai où l'on se réunira à partir de 14 heures, suivie de l'inhumation au cimetière dudit lieu, dans le caveau familial.

L'offrande tiendra lieu de condoléances.

Ni plaques, ni fleurs artificielles, pas de visites s'il vous plaît.

Pompes Funèbres DESSEIN - Le Choix Funéraire
23 rue de Douai - BAPAUME ☎03.21.07.11.68



CHER ABONNÉ

Vous avez une question concernant votre abonnement ?

Contactez votre Service Clients

Par téléphone en appelant le

03 66 880 200

LENS

Nous avons la tristesse de vous faire part du décès de

Monsieur Jean-Marie DUVAL

veuf de Geneviève LEBLOND

Commerçant retraité, Hôtel restaurant

«Comme chez Soi» à Lens

Ancien combattant A F N

Médaillé Militaire

Garde d'Honneur de Notre-Dame de Lorette
Membre du parti socialiste

survenu à Tilloy-lès-Mofflaines, le lundi 4 mars 2024, à l'âge de 83 ans.

Ses funérailles religieuses auront lieu le vendredi 8 mars 2024 à 10 heures, en l'église Saint-Brice de Tilloy-lès-Mofflaines.

Réunion en l'église à 9 h 45.

L'offrande tiendra lieu de condoléances.

L'inhumation se fera au cimetière Sud de Liévin (La tourelle) dans le caveau de famille.

De la part de

Cécilia DUVAL et Azzedine DJALLAL,
Ylies,
Pierre-Arnaud DUVAL et Françoise POLART,
Pierre-Louis et Marc-Antoine
ses enfants et petits-enfants,
toute la famille,
ses amis, et tous ceux qui l'ont connu et aimé.

Dans l'attente des funérailles, Monsieur Jean-Marie DUVAL repose au salon funéraire de Lens, 51 avenue Van Pelt. La famille recevra les mercredi 6 et jeudi 7 mars 2024, de 16 heures à 18 heures.

Pas de plaques, pas de fleurs artificielles s'il vous plaît !

POMPES FUNÈBRES GÉNÉRALES
51, rond-point Van-Pelt - 62300 LENS
☎ 03.21.28.02.12

LÉGALES

Tarification conforme à l'arrêté du 14 décembre 2023 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales.

ANNONCES ADMINISTRATIVES

AVIS ADMINISTRATIFS

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BETHUNE-BRUAY ARTOIS LYS ROMANE

DECLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DE L'ARTOIS

Par arrêté n°AG/24/15 en date du 20 février 2024 de Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Bethune-Bruay, Artois Lys Romane, la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de l'Artois a été prescrite. Le projet concerne la commune de Richebourg et porte sur le zonage et le règlement de la zone N. La procédure de déclaration de projet sera soumise à examen conjoint des personnes publiques associées, puis à enquête publique.

La Vice-Présidente, Corinne LAVERSIN

Besoin d'un conseil, d'un accompagnement ?

Toute notre équipe est à vos côtés du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h et le samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h au

0 811 900 901

Service 0,06 €/min + prix appel

et/ou par mail à l'adresse suivante :

servicenecrologie@rosseladvertising.fr



Libra MEMORIA

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné, M.DUPONT YVES , Maire de la commune de ANNEQUIN, certifie que l’arrêté N°AG/24/15 pris par Monsieur le Président de la CABBALR en date du 20 février 2024 portant prescription de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUi de l’Artois sur la commune de Richebourg a fait l’objet d’un affichage en mairie à compter du 22/02/2024 pour une durée d’un mois.

Fait à ANNEQUIN, le 22/02/2024

Le Maire,

YVES DUPONT



CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné, Mr Jean-Michel LEGRAND, Maire de la commune d’Auchy les Mines, certifie que l’arrêté N°AG/24/15 pris par Monsieur le Président de la CABBALR en date du 20 février 2024 portant prescription de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUi de l’Artois sur la commune de Richebourg a fait l’objet d’un affichage en mairie à compter du 22/02/2024 pour une durée d’un mois.

Fait à AUCHY LES MINES, le 22/02/2024

Le Maire



Jean-Michel LEGRAND

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné, M./Mme Bossart, Maire de la commune de Billy-Brechain certifie que l'arrêté N°AG/24/15 pris par Monsieur le Président de la CABBALR en date du 20 février 2024 portant prescription de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUi de l'Artois sur la commune de Richebourg a fait l'objet d'un affichage en mairie à compter du 22/02/24 pour une durée d'un mois.

Fait à Billy-Brechain, le 22/02/24

Le Maire,

S. BOSSART



CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné, M./Mme DROMEZ, Maire de la commune de Cambrai, certifie que l’arrêté N°AG/24/15 pris par Monsieur le Président de la CABBALR en date du 20 février 2024 portant prescription de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUi de l’Artois sur la commune de Richebourg a fait l’objet d’un affichage en mairie à compter du 26.02.2024 pour une durée d’un mois.

Fait à Cambrai, le 26.02.2024

Le Maire,



CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Dominique DELECOURT

Je soussigné, ~~M./Ame~~....., Maire de la commune de *Cuinchy*, certifie que l’arrêté N°AG/24/15 pris par Monsieur le Président de la CABBALR en date du 20 février 2024 portant prescription de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUi de l’Artois sur la commune de Richebourg a fait l’objet d’un affichage en mairie à compter du *22/02/24* pour une durée d’un mois.



Fait à *Cuinchy*..., le *22/02/24*

[Signature]
Dominique DELECOURT

Département du Pas de Calais

Arrondissement de Béthune

Canton de Douvrin



Service Urbanisme

Republique Française

VILLE DE DOUVRIN

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné, M. ~~Mme~~ DUPONT, Maire de la commune de DOUVRIN, certifie que l'arrêté N°AG/24/15 pris par Monsieur le Président de la CABBALR en date du 20 février 2024 portant prescription de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUi du SIVOM de l'Artois sur la commune de Richebourg a fait l'objet d'un affichage en mairie à compter du 23.02.24 pour une durée d'un mois.



Fait à DOUVRIN, le 26.03.24

Le Maire,

Jean-Michel DUPONT

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné, M./Mme WAUET, Maire de la commune de HAINES, certifie que l’arrêté N°AG/24/15 pris par Monsieur le Président de la CABBALR en date du 20 février 2024 portant prescription de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUi de l’Artois sur la commune de Richebourg a fait l’objet d’un affichage en mairie à compter du 22/02/24 pour une durée d’un mois.

Fait à HAINES, le 25/03/24

Le Maire,

F. WAUET



202413292

Reçu le 26 MARS 2024

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

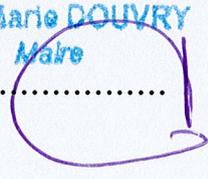
Je soussigné, M. ~~Ame Douvry~~ *Douvry*, Maire de la commune de *Festubert*, certifie que l’arrêté N° AG/24/15 pris par Monsieur le Président de la CABBALR en date du 20 février 2024 portant prescription de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUi de l’Artois sur la commune de Richebourg a fait l’objet d’un affichage en mairie à compter du *22/02/2024* pour une durée d’un mois.

Fait à *Festubert*, le *23/03/2024*

Le Maire,

Jean-Marie DOUVRY
Maire

.....



2024/4539

CA Béthune-Bruay Artois-Lys Romani
Reçu le 29 AVR. 2024

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné, M./~~Mme~~ **TRACHE**, Maire de la commune de ~~Noyelles-Les-Vermelles~~, certifie que l’arrêté N°AG/24/15 pris par Monsieur le Président de la CABBALR en date du 20 février 2024 portant prescription de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUi de l’Artois sur la commune de Richebourg a fait l’objet d’un affichage en mairie à compter du 22/03/24 pour une durée d’un mois.

Fait à ~~Noyelles-Les-Vermelles~~ le 22/04/2024
Le Maire,

Bruno TRACHE
.....


CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné, M. Jérôme DEMULIER, Maire de la commune de RICHEBOURG, certifie que l’arrêté N°AG/24/15 pris par Monsieur le Président de la CABBALR en date du 20 février 2024 portant prescription de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUi de l’Artois sur la commune de Richebourg a fait l’objet d’un affichage en mairie à compter du 22/02/2024 pour une durée d’un mois.

Fait à Richebourg, le 25 Mars 2024

Le Maire,



DÉPARTEMENT DU
PAS-DE-CALAIS

ARRONDISSEMENT DE
BÉTHUNE

CANTON DE
DOUVRIN



République Française
Liberté - Égalité - Fraternité

Mairie de Vermelles

62980

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné, M. Alain DE CARRION Maire de la commune de VERMELLES, certifie que l’arrêté N°AG/24/15 pris par Monsieur le Président de la CABBALR en date du 20 février 2024 portant prescription de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUi de l’Artois sur la commune de Richebourg a fait l’objet d’un affichage en mairie à compter du 22/02/2024 pour une durée d’un mois.

Fait à VERMELLES, le 25/03/2024.

Le Maire,

Alain DE CARRION

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné, M. / ~~Mme~~ **CASTELL**, Maire de la commune de **VIOLAINES**, certifie que l’arrêté N°AG/24/15 pris par Monsieur le Président de la CABBALR en date du 20 février 2024 portant prescription de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUi de l’Artois sur la commune de Richebourg a fait l’objet d’un affichage en mairie à compter du **22/02/2024** pour une durée d’un mois.

Fait à **Violaines**, le **25.03./2024**

Le Maire,
JF CASTELL

.....



CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné, Hervé DEROUBAIX, Vice-Président, certifie que l'arrêté N°AG/24/15 en date du 20 février 2024 prescrivant la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme intercommunal du SIVOM de l'Artois sur la commune de Richebourg a fait l'objet d'un affichage à compter du 22 février 2024 et pour une durée d'un mois :

- Au siège de la Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay Artois Lys Romane -100 avenue de Londres BP 548 62411 BETHUNE,
- A l'antenne de Nœux-les-Mines de la Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay Artois Lys Romane - 138 bis rue Léon Blum 62290 NOEUX-LES-MINES.

Fait à Nœux-les-Mines, le 13.08.25

Le Vice-Président



Hervé DEROUBAIX

Toute correspondance est à adresser à Monsieur le Président

Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane
Siège : Hôtel Communautaire 100, avenue de Londres
C.S. 40548 62411 BETHUNE Cedex
Tél : 03.21.61.50.00 | Fax : 03.21.61.35.48 | E-mail : contact@bethunebruay.fr
www.bethunebruay.fr